



## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe conformément à l'arrêté préfectoral n°201810-0004 – R02-2018-10-11-001 du 11 octobre 2018, préalable à la demande d'autorisation environnementale unique du projet d'aménagement de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) de Maupéou, à la réalisation d'un permis d'aménager permettant la viabilisation de l'emprise de la ZAE, à la création de la voie d'accès à l'intersection de la RD-7 et de la RN-5 au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) sur le territoire de la ville de Rivière-Salée.

**Cette enquête publique conjointe sera ouverte du jeudi 08 novembre 2018 au vendredi 07 décembre 2018 inclus, d'une durée de trente jours (30) jours consécutifs, à la mairie de la ville de Rivière-Salée.**

**M. Léon – Michel AMATA**, désigné en qualité de **commissaire enquêteur** par le Tribunal Administratif de Fort-de-France, par décision N° E18000017/97 du 1<sup>er</sup> octobre 2018 procédera à **l'ouverture de l'enquête publique, le jeudi 08 novembre 2018 à 09h00 et siègera à la mairie de la ville de Rivière-Salée.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de la ville de Rivière-Salée, aux dates et heures ci-après :

⇒	Jeudi 08 novembre 2018	de 9h00 à 12h00	Ouverture et Permanence
⇒	Jeudi 15 novembre 2018	de 9h00 à 12h00	Permanence
⇒	Jeudi 22 novembre 2018	de 9h00 à 12h00	Permanence
⇒	Jeudi 29 novembre 2018	de 9h00 à 12h00	Permanence
⇒	Vendredi 7 décembre 2018	de 9h00 à 12h00	Clôture et permanence

Le dossier, les pièces qui l'accompagnent, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la **mairie de la ville de Rivière-Salée, siège de l'enquête publique, pendant le délai prévu à l'article 1 de l'arrêté susmentionné.**

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de la ville de Rivière-Salée, siège de l'enquête publique, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : [enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr). Ces observations sont annexées au registre d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site Internet de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique> « participation du public/Enquêtes publiques 2018 » ainsi qu'à la mairie de la ville de Rivière-Salée.

Monsieur Eugène LARCHER, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique (CAESM) est le responsable du projet.

Madame Sonia GAUVIN est la personne en charge du dossier. Ces coordonnées sont les suivantes :  
☎ 05 96 62 53 53 – Poste 11-18 - 📠 06 96 23 49 01 - 📧 [sonia.gauvin@espacesud.fr](mailto:sonia.gauvin@espacesud.fr)

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge du responsable du projet : Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique (CAESM) – Lotissement « Les Frangipaniens » - 97228 SAINTE-LUCE - Tél. : 0596 62 53 53.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront :

- tenus à disposition du public à la mairie de la ville de Rivière-Salée, à la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DEAL), aux jours et heures habituels d'ouverture ; **12 OCT. 2018**
  - Publiés sur le site Internet de la Préfecture et de la DEAL :  
<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique> /rubrique l'Aménagement et du Logement, la Cheffe de la Mission Enquêtes Publiques et Affiliés
- « participation du public/Enquêtes publiques 2018 »